



## DEPARTEMENT DU GARD VILLE D'AIGUES-VIVES

### COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 février 2010

Le vingt trois février de l'an deux mille dix, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigues-Vives s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky REY, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le 18 février 2010.

**PRESENTS** : Mesdames GONZALES, GROSSI, CANO, REDON, AUDIBERT, JORDANA; Messieurs REY, HUMBERT, BONFILS, RICOU, BLANC Louis, NIQUET, TISSERAND, Guy BLANC, FABARON, REMY, GAZAGNE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Madame FOURCAUD pour Monsieur REY; Madame MOUCHET pour Madame JORDANA; Madame PRADEILLE pour Monsieur HUMBERT; Monsieur LIBOUREL pour Madame GROSSI; Monsieur GOELLNER pour Monsieur RICOU.

**ABSENT** : Monsieur Sylvain ESPAZE.

**Secrétaire** : Madame Mireille AUDIBERT.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2010.

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

*Avant de traiter les questions prévues à l'ordre du jour, Monsieur le Maire précise que le recensement de la population vient de se conclure. Il souhaite alors remercier les agents recenseurs et le personnel municipal qui ont œuvré pour s'assurer du bon déroulement des opérations. Il remercie aussi tous les Aigues-Vivois qui ont avec compréhension et sympathie, rapidement répondu aux questionnaires. Les résultats définitifs seront connus en fin d'année 2010.*

Monsieur Bernard HUMBERT est nommé Président de la séance pour les votes des comptes administratifs et des comptes de gestion.

Monsieur Jacky REY, Maire, est absent de la séance lors des votes des comptes administratifs et des comptes de gestion.

#### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Monsieur Bernard HUMBERT présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2009 du budget Eau et Assainissement :

***Dépenses de la section de fonctionnement :***

- prévu : 95 000 €
- réalisé : 28 718,72 €

***Recettes de la section de fonctionnement :***

- prévu : 95 000 €
- réalisé : 85 124,78 €

**Excédent de la section de fonctionnement 2009 : 56 406,06 €**

***Dépenses de la section d'investissement :***

- prévu : 606 025 €
- réalisé : 389 204,53 €

***Recettes de la section d'investissement***

- prévu : 606 025 €
- réalisé : 522 256,64 €

**Excédent d'investissement 2009 : 133 052,11 €**

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT EST ADOPTE A L'UNANIMITE. (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.)

**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2009**

Monsieur Bernard HUMBERT propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de la Trésorerie concernant le budget Eau et Assainissement 2009 dont les écritures comptables sont identiques à celles de la commune.

LE COMPTE DE GESTION DE LA TRESORERIE DU BUDGET 2009 EAU ET ASSAINISSEMENT EST ADOPTE A L'UNANIMITE. (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

**BUDGET GENERAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Monsieur Bernard HUMBERT présente aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2009 du Budget Général :

***Dépenses de la section de fonctionnement :***

- prévu : 2 019 697 €
- réalisé : 1 734 389,64 €

***Recettes de la section de fonctionnement :***

- prévu : 2 019 697 €
- réalisé : 2 061 038,57 €

**Excédent de fonctionnement 2009 : 326 648,93 €**

***Dépenses de la section d'investissement :***

- prévu : 2 179 659 €
- réalisé : 1 929 948,59 €

***Recettes de la section d'investissement :***

- prévu : 2 179 659 €
- réalisé : 1 944 583,67 €

**Déficit de la section d'investissement 2009 : 14 635,08 €**

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET GENERAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE. (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

## **BUDGET GENERAL : COMPTE DE GESTION 2009**

Monsieur Bernard HUMBERT propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le compte de gestion de la Trésorerie du Budget Général 2009 dont les écritures comptables sont identiques à celles de la commune.

LE COMPTE DE GESTION DE LA TRESORERIE DU BUDGET GENERAL 2009 EST ADOPTE A L'UNANIMITE. (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

## **TRAVAUX D'ELECTRIFICATION : MARCHE**

Dans le cadre des travaux d'électrification (poste cave), je vous propose d'approuver le marché à passer avec l'entreprise ALLEZ pour un montant de 110 459,70 € HT.

Les autres entreprises ayant transmis leur offre sont :

- SPIE : 137 632,20 € HT
- BOUISSEREN : 137 600,45 € HT
- ETETP : 121 071,47 € HT
- ALBARES : 120 704,10 € HT
- MULTITEC : 111 166,65 € HT

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **TRAVAUX D'ELECTRIFICATION : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du cabinet CEREG pour assurer la maîtrise d'œuvre des projets d'électrification, d'éclairage public, de mise en discrétion des réseaux... pour un taux de 7 % du montant des travaux.

Monsieur le Maire précise qu'aucune autre entreprise n'a répondu à la consultation.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION DES SITES : ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES.**

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à l'adhésion des communes de Gallargues-le-Montueux, Aubais et Souvignargues au Syndicat de protection des sites, pour le maintien et la défense des traditions et coutumes camarguaises.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Mireille Ciancia, adjointe administrative 1<sup>ère</sup> classe a été reçue au concours de rédacteur territorial (cadre B). Il propose donc de créer un poste de rédacteur afin de la nommer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **EXONERATION DE TAXE SUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET TAURINES**

Monsieur le Maire propose que la commune exonère de la taxe visée à l'article 1561/3/B2 1<sup>er</sup> alinéa du code général des impôts, les manifestations sportive set taurines organisées à Aigues-Vives au cours de l'année 2011.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **AMENAGEMENT DES PLACES : AVENANT**

Dans le cadre des travaux d'aménagement des places, Monsieur le maire propose d'approuver les avenants aux marchés suivants :

- Entreprise EUROVIA : avenant de prolongation de délai compte tenu des intempéries et des arrêts de chantiers liés à la coordination avec les travaux d'ERDF.
- Entreprise SCAIC : avenant de prolongation de délai (idem EUROVIA).
- Entreprise ALBARES :
  - o prolongation de délai (idem EUROVIA)
  - o travaux supplémentaires pour un montant de 1 565 € HT (pour le rajout d'un éclairage public)
- entreprise GRC paysages : prolongation de délai (idem EUROVIA)
  - o prolongation de délai (idem EUROVIA)
  - o travaux supplémentaires pour un montant de 979,90 € HT (en raison d'un changement de la nature des plants)

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE